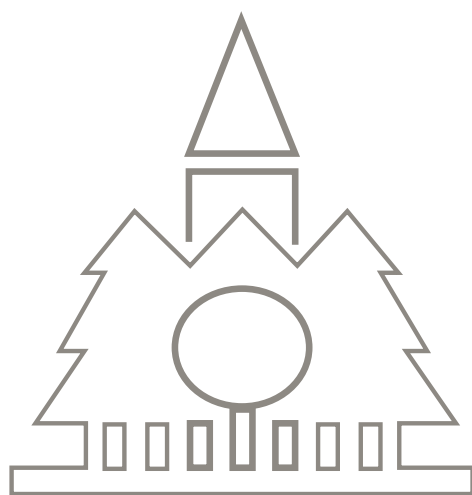


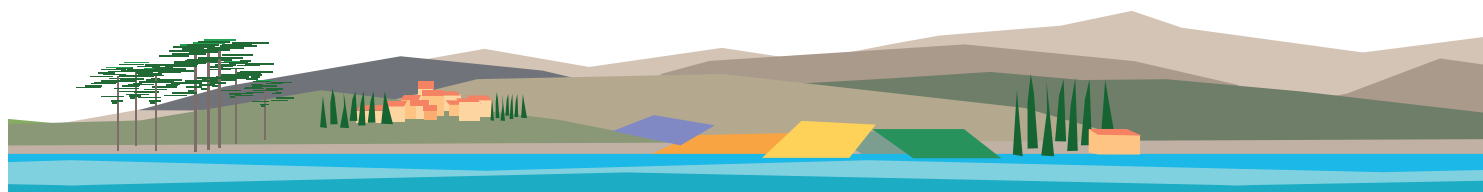
2010



Rapport d'activités



**Communes forestières
Bouches-du-Rhône**





Sommaire

1. Le réseau des Communes forestières dans le département.....	page 3
2. Faire valoir les intérêts des communes.....	page 5
2.1. Participation aux différentes commissions et instances locales	
2.2. Les relations avec l'ONF	
3. L'appui individualisé aux communes.....	page 8
3.1. Certification de la gestion forestière	
3.2. Accompagnement des élus dans leurs projets de chaufferie bois	
3.3. Réponses aux questions ponctuelles ou spécifiques	
3.4. L'information des élus sur l'actualité forestière	
4. L'appui aux projets territoriaux.....	page 11
4.1. L'accompagnement des chartes forestières de territoire	
4.2. L'animation du groupe PIDAF	
4.3. Encouragement et accompagnement de la création de pôles bois et/ou bois énergie	
4.4. Renforcement du lien avec les Communautés de communes	
5. Donner les moyens aux élus d'exercer leur compétence.....	page 14
5.1. Formation des élus	
5.2. Le développement d'outils pour la prévention des incendies de forêt	
6. Développement des débouchés pour le bois local – partenariat filière.....	page 17
6.1. Le bois énergie, solution pour la valorisation des bois de moindre qualité	
6.2. La construction publique en bois local	
6.3. Les Communes forestières, animatrices de l'organisation des acteurs	
- Supplément -	
Les Communes forestières dans la presse en 2010.....	page 21

1. Le réseau des Communes forestières dans le département

L'Association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône est au service des élus et, au-delà, des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Echelon local du réseau des Communes forestières, l'association départementale travaille en lien étroit avec l'Union régionale des associations de Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par Jean-Claude MICHEL et la Fédération nationale des Communes forestières, présidée par Jean-Claude MONIN.

En adhérant aux Communes forestières, un élu peut ainsi s'appuyer sur la force politique d'un réseau d'élus structuré aux différentes échelles et sur une équipe technique pluridisciplinaire à même de

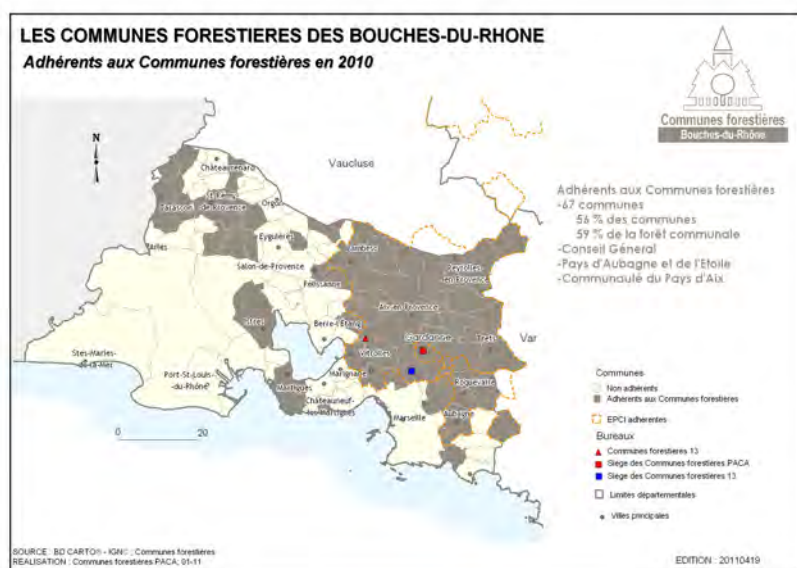
répondre à ses besoins.

En 2010, les Communes forestières dans les Bouches-du-Rhône ce sont :

- 67 communes adhérentes représentant 56 % des communes et 59 % de la forêt communale;
- 2 communautés de communes;
- le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

L'augmentation significative des adhésions en 2010 (63%) s'explique notamment par l'adhésion des 2 communautés de communes, en plus de celle du Conseil Général.

> Communes adhérentes



- AIX EN PROVENCE
- ALLAUCH
- AUBAGNE
- AUREILLE
- AURIOL
- BARBEN
- BARBENTANE
- BEAURECUEIL
- BELCODENE
- BOUC BEL AIR
- BOUILLADISSE
- BOULBON
- CABRIES
- CADOLIVE
- CARRY LE ROUET
- CASSIS
- CHATEAUNEUF LE ROUGE
- COUDOUX
- CUGES LES PINS
- DESTROUSSE
- EGUILLES
- EYGALIERES
- FUVEAU
- GARDANNE
- GRÉASQUE
- ISTRES
- JOUQUES
- LAMANON
- LAMBESC
- MALLEMORT
- MARTIGUES
- MAUSSANE LES ALPILLES
- MEYRARGUES
- MEYREUIL
- MIMET
- MOURIES
- NOVES
- PELISSANNE
- PENNE SUR HUVEAUNE
- PENNES MIRABEAU
- PEYNIER
- PEYPIN
- PEYROLLES EN PROVENCE
- PUY SAINTE REPARADE
- PUYLOUBIER
- ROGNES
- ROQUE D'ANTHERON
- ROQUEVAIRE
- ROUSSET
- SAINT ANTONIN SUR BAYON
- SAINT CANNAT
- SAINT ESTEVE JANSON
- SAINT ETIENNE DU GRES
- SAINT MARC JAUMEGARDE
- SAINT PAUL LEZ DURANCE
- SAINT REMY DE PROVENCE
- SAINT SAVOURNIN
- SEPTEMES LES VALLONS
- SIMIANE COLLONGUE
- TARASCON
- THOLONET
- TRETS
- VAUVENARGUES
- VELAUX
- VENELLES
- VENTABREN
- VITROLLES
- PAYS D'AUBAGNE
- COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
- CONSEIL GENERAL DES BDR



En 2010, l'assemblée générale s'est réunie le 19 mai à La Barben. Le conseil d'administration est composé de 10 membres :

M. Jean-Claude AYMARD	Président, Conseiller municipal de Simiane-Collongue
M. Régis GATTI	Vice-président, Maire d'Aureille
M. Rolland DAROUZES	Vice-président, Maire de Lamanon
M. Roland ROCHE	Vice-président, Maire de Boulbon
M. Robert DELTESTA	Trésorier, Maire de Saint Etienne du Grès
M. Jean-Pierre GINOUX	Trésorier adjoint, Conseiller municipal de Noves
Mme Nelly FOURNIER	Secrétaire, Conseillère municipale de Pélissane
Mme Elisabeth RABASA	Secrétaire adjointe, Conseillère municipale de Barbentane
M. Jean-Paul VENTURINI	Adjoint de Saint Cannat
M. André CORVAJA	Adjoint de La Barben

Le conseil d'administration s'est réuni les 31 mars et 23 août.
Le Président et un administrateur ont participé en mai au Congrès national des Communes forestières, qui se déroulait en Alsace.

L'équipe technique sur laquelle peuvent s'appuyer les élus a évolué :
Nathalie TREMEL a remplacé début juin 2010 David VUILLEMIN sur le suivi du bois énergie.

John PELLIER a poursuivi l'accompagnement sur les autres questions forestières

L'équipe régionale complète ces compétences et vient en appui pour des dossiers spécifiques (charte forestière de territoire, PEFC, prévention des incendies...).



Nathalie TREMEL



John PELLIER

> L'équipe des Communes forestières dans le département.



2. Faire valoir les intérêts des communes

Les Communes forestières constituent l'outil de représentation et le porte voix des attentes des maires et élus communaux sur les questions liées à la forêt.

2.1. Participation aux différentes commissions et instances locales

Un des rôles des Communes forestières est de représenter ses adhérents au sein de différentes instances pour faire connaître la position des élus et porter à connaissance leurs avis et positionnements.

Au cours de l'année 2010, les représentants des Communes forestières ont participé à plusieurs réunions et groupes de travail :

- dans la réflexion pour l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (atelier « ressources naturelles, biodiversité et risques naturels ») ;
- au Pôle risque Majeurs et Technologiques de la Préfecture (arrêté Préfectoral sur l'accès aux massifs en période estivale) ;
- dans la réflexion avec le Conseil Général sur les critères d'aides d'exploitation forestière et sur la possibilité d'utilisation des bois locaux en circuit court ;
- discussions et positionnement autour du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie. Les Communes ont peu été associées à l'élaboration de ce plan. Les Communes forestières l'ont fait savoir et ont demandé des réunions de concertations élargies en amont de la validation du plan ;
- rencontre avec L'Office National des Forêts et ses agents lors de réunions de

travail au sein de France Forêt Paca ou sur des dossiers spécifiques à forts enjeux sur le département ;

- appui aux territoires au travers des chartes forestières. Le Grand Site St Victoire a développé une charte forestière depuis 2003. Les Communes forestières apportent leur soutien et un suivi des animateurs de chartes ;
- partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux de Camargue et des Alpilles pour le montage de programme Européen MED ;
- échanges réguliers avec la Fédération Nationale des Communes forestières sur les orientations nationales touchant la forêt publique et son gestionnaire, l'Office National des forêts.

Ce rôle de représentation est essentiel pour porter la voix des communes adhérentes. Toutes ces commissions continueront à être suivies en 2011 et d'autres seront approchées pour bénéficier de l'ensemble des informations concernant la forêt et sa gestion.

2.2. Les relations avec l'ONF

L'action des Communes forestières vis-à-vis de l'Office National des Forêts (ONF) s'est articulée en 2010 autour de la mobilisation pour le maintien du service public forestier et de la concertation avec l'ONF sur la gestion des forêts communales.

Avec la mise en place de la RGPP, un certain nombre de charges nouvelles doit peser sur le budget de l'ONF. Face à la remise en cause de l'équilibre du budget 2009, et les perspectives de suppression de postes d'agents par la direction générale pour assurer le financement de ces nouvelles charges, le réseau s'est mobilisé à tous les niveaux.

La fédération des Communes forestières a lancé un appel au soutien des propositions formulées dans ce contexte, à savoir :

- l'étalement des charges supplémentaires imposées par la RGPP et le report de celles qui impacteraient trop fortement le budget ;
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois ;
- le renforcement des moyens des Communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités ;
- la mise en place d'un fond de mobilisation de 100 millions d'euros annoncé par le ministre dans le cadre des Assises de la forêt.

Plus de 2 000 communes à l'échelle nationale ont répondu à cet appel en votant la motion proposée par la Fédération. Près du quart des communes propriétaires ont délibéré dans le département. Une partie des charges RGPP a été reportée pour 2009 et 2010.

Localement, de nombreux échanges avec l'ONF ont été menés avec le directeur d'agence, M. Jean-Pierre VIGUIER.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants :

La réorganisation de l'ONF suite aux suppressions de postes et le redécoupage des unités territoriales.

La position qui a été défendue prévoyait un maintien du maillage territorial et une diminution des agents dans le cadre du contrat Etat/ONF (1,5% /an). Concernant le redécoupage des unités territoriales, le département est passé de 4 unités territoriales à 3.

Cette nouvelle organisation a été présentée aux élus lors de l'Assemblée Générale des Communes forestières le 19 mai 2010.

La transparence sur la réalité du régime forestier et la transmission des informations et données nécessaires aux élus pour fixer leurs orientations de propriétaires.

Les élus représentants des communes ont demandé le bilan de la gestion de la forêt communale et la réalité des transferts et suppressions de postes dans le cadre de la réorganisation.

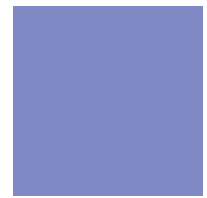
Les premiers éléments chiffrés ont été obtenus. Ils restent à être consolidés.

Les grandes lignes sur la mise en place d'outils d'informations des élus sur les différents aspects du régime forestier ont été dessinées. Les Communes forestières attendent que l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision des élus leur soit transmis, particulièrement en ce qui concerne les ventes de bois et les aménagements.

L'évolution du contenu des aménagements.

Dans un souci de gain de productivité, l'ONF a engagé une refonte du contenu des aménagements.

Les élus ont souligné l'intérêt pour cette



refonte et appuyé ses points positifs, notamment la meilleure lisibilité et la facilité d'accès de ces documents.

Les élus ont demandé néanmoins que la simplification ne remette pas en cause la qualité des aménagements et qu'un niveau minimal de description des peuplements, nécessaire à la planification de la récolte, soit maintenu.

Enfin, la nécessité d'articuler l'aménagement, reflet des objectifs du propriétaire, avec la stratégie développée par les élus à l'échelle intercommunale dans le cadre de la politique territoriale a été affirmée, sans succès pour l'heure.

Les journées de la forêt communale.

Historiquement à l'échelle de l'unité territoriale, le bilan des journées d'échanges entre élus et agents ONF menées jusqu'à présent conduit à une réorientation de cet outil d'échanges local.

Leur intérêt reste affirmé. Désormais, elles auront un format annuel et seront organisées par thématique du régime forestier.

Les premières journées selon ce format seront organisées en 2011.



> Forêt exploitée dans les Bouches-du-Rhône

3. L'appui individualisé aux communes

Les Communes forestières mettent à disposition des élus une expertise technique pour les appuyer et les accompagner dans leurs projets ou démarches dans le cadre de leurs compétences en lien avec la forêt.

Que ce soit en tant qu'aménageur du territoire communal, propriétaire, responsable de la sécurité sur son territoire ou maître d'ouvrage de bâtiment public, l'élu communal peut trouver au sein des Communes forestières un interlocuteur à même de répondre à ses questions et besoins.

3.1. Certification de la gestion forestière

PEFC est un standard de certification international qui garantit une gestion durable de la forêt. Pour le consommateur, le logo PEFC apposé sur le produit bois ou à base de bois est un gage de confiance quant à la bonne gestion de la forêt.

Pour le propriétaire, la certification constitue une condition d'accès aux marchés. Pour les communes, PEFC est un moyen de sensibiliser les administrés et le grand public sur les efforts entrepris pour une gestion des forêts qui répond aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

La certification constitue par ailleurs un outil de professionnalisation des acteurs et d'amélioration de la qualité des travaux menés par les entreprises en forêt.

La reconnaissance de la bonne gestion des forêts communales passe par la certification.

Impliquées depuis son lancement, les Communes forestières accompagnent leurs

membres dans leur démarche d'adhésion et prennent en charge le coût de la certification.

En 2010, 11 communes ont leur forêt qui est certifiée pour une surface de 6068 ha. Sont également certifiés :

- Les domaines départementaux représentant 7 999 ha ;
- La forêt domaniale pour 1943 ha ;
- La forêt privée pour 2 226 ha.

Cela représente 18 224 ha soit 19 % de la surface forestière totale du département. 2011 sera l'année où l'engagement des premières communes du département, il y a 5 ans, arrivera à son terme. Une campagne de renouvellement a déjà démarré en début d'année et d'autres collectivités nous ont soumis leur volonté d'adhérer.

Le Conseil Général s'inscrit également dans cette logique en soutenant l'adhésion à une marque de certification.

3.2. Accompagnement des élus dans leurs projets de chaufferies bois

Dans le cadre de la Mission régionale bois énergie, avec le concours de l'Ademe, de



la Région et du Département, les Communes forestières mettent à disposition des porteurs de projets de chaufferies bois un accompagnement à chaque étape. Les Communes forestières apportent ainsi tout l'appui nécessaire à la réussite du projet. Depuis l'idée, jusqu'au suivi de l'installation en fonctionnement, en passant par la phase d'étude et la contractualisation de l'approvisionnement, les Communes forestières assurent le lien entre chaque interlocuteur du projet.

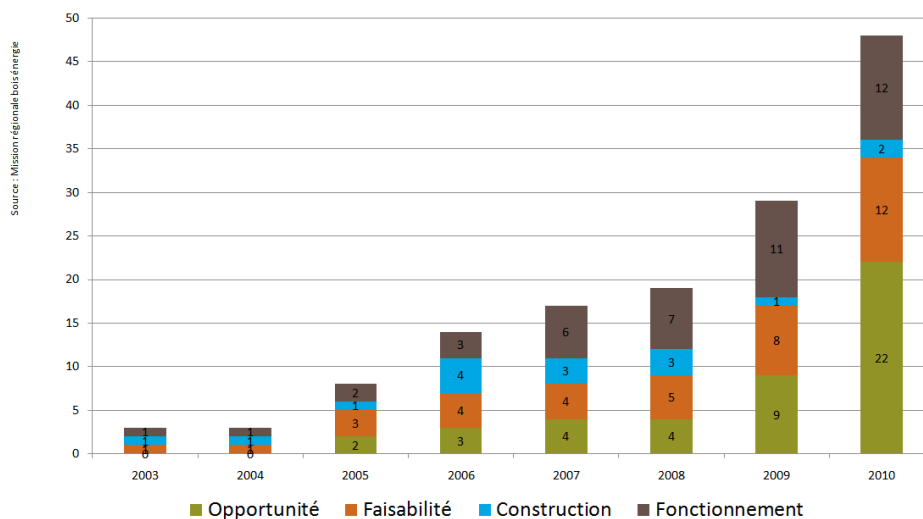
Elles œuvrent pour la diversification des sources d'approvisionnement de qualité, mais aussi pour la sécurisation de l'approvisionnement des projets bois-énergie.

En 2010 les Communes forestières ont :

- présenté 10 notes d'opportunité pour 1 000 tonnes de bois (sur 23 en cours ou à rendre pour 2011) ;
- suivi 12 nouvelles études de faisabilité pour plus de 1 737 tonnes de bois ;
- accompagné 1 maîtrise d'œuvre pour 37 tonnes ;
- accompagné 2 mises en route de chaufferies pour 360 tonnes de bois ;
- suivi 12 installations en fonctionnement, soit 11 740 tonnes.

Près d'une quarantaine de projets a bénéficié de l'appui des Communes forestières au cours de l'année 2010.

Nombre de projets en fonction de leur avancement au 31 décembre dans le 13



Le nombre de projets bois-énergie sur les Bouches-du-Rhône reste encore faible. L'action est encore ciblée sur l'animation, qui a été mise en place il y a seulement 2 ans. La concurrence des autres énergies dans un département ayant une rigueur climatique modérée reste un frein majeur au développement.

Le lien tissé avec les acteurs territoriaux (Parc, PLEE, Communautés de communes, etc...) est un plus indéniable pour que le bois-énergie soit proposé aux élus dès qu'un projet de construction ou de réhabilitation est envisagé.

L'approche développée sur une entrée par l'énergie n'est pas la plus pertinente. Une réflexion plus globale sur l'énergie couplée à l'entretien des forêts et à la diminution des risques incendies semble trouver un écho plus favorable. En témoigne le nombre de participants à la journée organisée dans le Var sur cette thématique.

L'accompagnement des projets de chaufferies bois s'inscrit dans la mission régionale bois énergie au niveau régional et est complété par le programme national 1000 chaufferies bois pour le milieu rural (2 territoires engagés).

3.3. Réponses aux questions ponctuelles ou spécifiques

Plusieurs communes ont sollicité ponctuellement l'association sur des questions forêt-bois. A chaque fois les réponses nécessaires sont apportées ou à défaut, les élus sont réorientés vers les interlocuteurs adéquats.

3.4. L'information des élus sur l'actualité forestière

Au travers de la revue trimestrielle et de la lettre d'information mensuelle, les Communes forestières s'efforcent d'informer au mieux leurs adhérents.

Plusieurs articles relatifs aux initiatives des Communes forestières dans le département ou la région ont été publiés.

Un travail avec la presse locale a également été développé pour relayer les actions. La revue de presse recense les différents articles parus.

Enfin le site Internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne www.ofme.org, animé par les Communes forestières avec le concours de la Région a été retravaillé pour une nouvelle version inaugurée en janvier 2011.

Il constitue le centre de ressources pour les élus sur l'ensemble des thématiques liées à la forêt méditerranéenne.



> Le site d'information régionale de la forêt et du bois <http://www.ofme.org>

4. L'appui aux projets territoriaux

Responsables de l'aménagement et du développement durable de leur commune, les élus sont légitimes pour porter des stratégies de développement forêt bois intéressant l'ensemble des forêts de la commune.

Au niveau plus large de l'intercommunalité, cette même légitimité existe et les élus de l'intercommunalité ont vocation à porter, notamment à travers une charte forestière de territoire, des stratégies territoriales de développement forêt bois.

Les Communes forestières appuient les communes et leur groupement, facilitent la mise en œuvre de ces démarches entre les élus et leurs partenaires et assurent un soutien technique et politique.

4.1. L'accompagnement des chartes forestières de territoire

2 chartes forestières sont en cours dans le département. En 2010, l'accompagnement de la mise en œuvre des chartes forestières de la Sainte-Victoire et de la Camargue s'est poursuivi.

Une rencontre avec ces deux chartes a été effectuée en 2010 dans l'objectif de recueillir les éléments nécessaires à une évaluation nationale.

Au-delà, les Communes forestières assurent la mise en réseau de ces démarches au niveau régional. Un appui particulier d'ingénierie financière des projets qui découlent des chartes (ainsi que pour le financement des chartes elles-mêmes) est assuré.

Une première rencontre régionale des élus porteurs de chartes forestières de territoire a eu lieu à Sisteron le 31 mai.

4.2. L'animation du groupe PIDAF

En 2009, à la demande de plusieurs PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaille-

ment et d'Aménagement Forestier), les Communes forestières des Bouches-du-Rhône ont organisé une première rencontre pour permettre aux gestionnaires de PIDAF d'évaluer l'intérêt de former un groupe d'échange.

Au cours de ces échanges, plusieurs points ont pu être mis en avant comme sujets de travail.

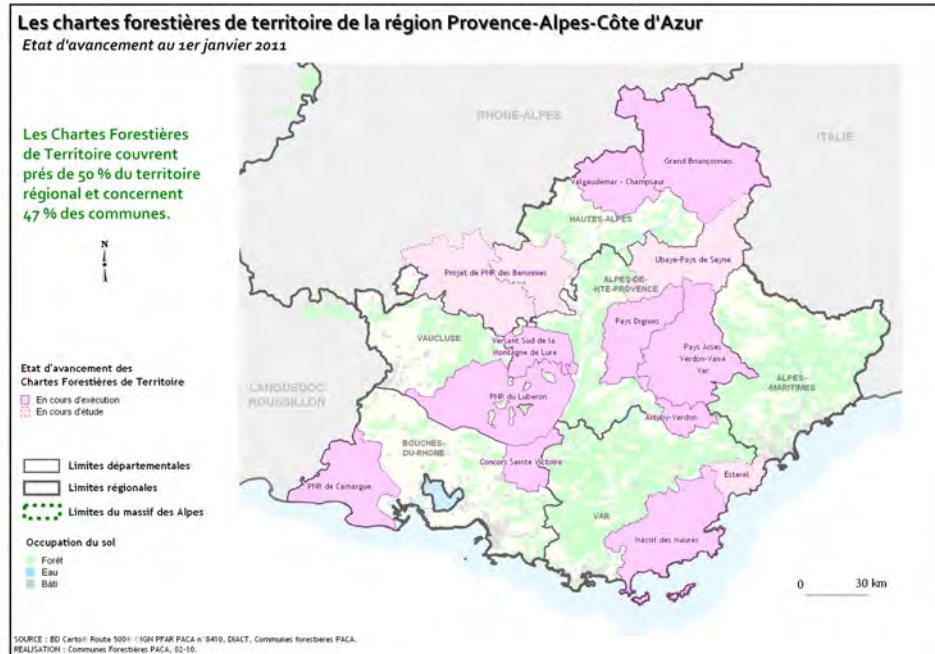
Les Communes forestières des Bouches-du-Rhône se positionnent comme l'outil au service des communes pour les questions en lien avec la forêt.

A ce titre, et sur demande des syndicats de PIDAF, elles assurent le secrétariat du groupe d'échange.

En 2010, une rencontre le 4 novembre a permis de :

- nommer des membres représentants du groupe pour de futures rencontres avec les autres acteurs de la DFCI ;
- définir le plan d'actions pour 2011 ;
- aborder la question des servitudes DFCI ;
- solliciter une rencontre avec le préfet.

Pour 2011, le groupe de travail PIDAF s'attachera à organiser des rencontres avec les



financeurs (Etat, Région et Conseil Général) en vue de présenter et de rechercher des solutions aux difficultés communes des PIDAF, pour un résultat optimisé et partagé.

La mise en commun des problématiques liées à la gestion des PIDAF sera poursuivie afin de chercher collectivement des solutions.

Si besoin, des concertations avec les autres partenaires de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) seront organisées.

Enfin, l'échange d'informations sur les sujets de niveau départemental, régional, zonal ou national concernant les PIDAF continuera via la liste de diffusion internet créée pour le groupe en 2009, et lors des réunions.

4.3. Encouragement et accompagne-

ment de la création de pôles bois et/ou bois énergie

Le pôle bois est la concrétisation d'une volonté commune des élus et des professionnels d'un territoire de créer les conditions pour dynamiser la filière forêt-bois locale. Il consiste en la mise en œuvre collective d'un projet collaboratif qui se traduit par la création d'une infrastructure localisée (zone d'activité économique bois, centre de séchage, plateforme de tri ou de stockage ...) à l'usage des entreprises de la filière forêt-bois. Il est le fruit d'une démarche territoriale en amont telle qu'une charte forestière de territoire.

Sur les Bouches-du-Rhône, aucun pôle bois n'est actuellement existant. Plusieurs initiatives privées existent, mais les collectivités ne se sont pas encore saisies du sujet.

Par expérience sur les autres départements,



l'implication de la collectivité sur la structuration des pôles bois apporte une réelle maîtrise de l'origine et de la destination des produits.

Sans gérer la totalité de la chaîne, la collectivité peut être un catalyseur de la dynamique, et son implication assure la garantie de la logique du circuit-court.

Le PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) est un outil d'aide à la décision développé par les Communes forestières en lien étroit avec les acteurs forestiers, qui permet de connaître la ressource forestière d'un territoire et de la mettre en relation avec ses besoins afin de garantir et de développer l'approvisionnement de la filière locale en circuit-court.

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé dans un PAT en 2009. De même, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix réfléchit à la mise en œuvre d'un PAT. Les Communes forestières ont suivi ces deux collectivités dans leur démarche, et plusieurs réunions ont été organisées afin de leur apporter un accompagnement spécifique.

Cette réflexion globale à l'échelle d'un territoire devrait permettre d'aboutir à une organisation de la filière pour valoriser les bois en circuits courts, notamment pour l'énergie, mais pas uniquement.

4.4. Renforcement du lien avec les Communautés de communes

L'organisation progressive des communes en intercommunalités a pour effet qu'un certain nombre de prérogatives sont désormais traitées à cette échelle.

L'échelle de l'intercommunalité pour traiter la question forestière apparaît incontournable lorsque celle-ci est appréhendée dans un cadre d'aménagement du territoire ou sous l'angle du développement économique (pôle bois).

En 2009, la possibilité d'adhérer aux Communes forestières pour les communes via leur communauté de communes a été ouverte. 1 communauté de communes a alors adhéré. En 2010, une nouvelle communauté a rejoint les Communes forestières. Un appui particulier a été mis en place, par le biais de rendez-vous ou d'interventions en conseil communautaire suivant les attentes.

Tout en restant une association de communes, les Communes forestières permettent désormais l'implication des communautés de communes, justifiée par le bénéfice des services apportés dans bien des cas conjointement à la commune et à son intercommunalité.

5. Donner les moyens aux élus d'exercer leur compétence

La prise de décision par les élus locaux nécessite une bonne appréhension des sujets et problématiques forêt bois. Les Communes forestières forment les élus aux thématiques forêt, bois, incendie, énergie. Sont également développés et mis à disposition des outils pratiques à l'usage des maires.

5.1. Formation des élus

En 2010, 3 formations ont eu lieu dans le département :

- 1 formation sur la « gestion de la crise » le 19 mai dans la continuité de l'Assemblée générale ;
- 1 formation « Bois-énergie » le 27 octobre sur le rôle de la collectivité dans l'organisation de l'approvisionnement. Cette journée avait également pour objectif de montrer le lien qu'il peut exister entre un entretien des forêts et la valorisation des bois en énergie. La chaufferie du Luc en Provence (83) et la plateforme

de stockage bois-énergie du Sivom des Maures (83) ont été visitées.

- 1 formation « Obligations Légales de Débroussaillage » le 7 décembre à Martigues.

Ces sessions ont rassemblé de nombreux participants. La diversité des thématiques abordées a permis aux élus d'acquérir des connaissances variées.

Les discussions et débats ont également contribué au dynamisme de ces sessions de formation.

	Gestion crise	OLD	Bois-énergie	BILAN
Élus	22	3	8	33
Agents territoriaux	7	10	9	26
Professionnels (pompiers/forestiers)	2	6	0	8
TOTAL	31	19	17	67
Communes représentées	17	10	9	36

> Les participants aux formations



L'évaluation des sessions de formation permet d'appréhender le niveau de satisfaction des participants, globalement satisfaits pour les deux sessions évaluées.

	Gestion crise	OLD	Bois-énergie	Moyenne /10
Contenu de la formation	non disponible	9,2	8,8	9
Déroulement de la formation	non disponible	9,4	9,1	9,2
Appréciation globale	non disponible	9,4	9	9,2

> Les appréciations des formations par les participants (/10)

En 2011 le planning de formation et les thématiques proposées aux élus sont les suivantes:

mars	avril	septembre	octobre	novembre
- Journée FC Aménagement forestier 23 mars	- Journée FC Aménagement forestier 7 avril -Bois énergie 15 avril	- Financement de projets forestiers 20 septembre	- Obligations légales débroussaillage 12 octobre	- Bois construction 28 novembre

Une formation régionale sur la gestion des réseaux de chaleur bois énergie le 9 juin complètera ce planning. De plus, différentes formations pourront être organisées à l'échelle territoriale, à la demande.

Les 26 et 27 mai à Fréjus (83) se tiendra le Congrès national des Communes forestières sur la thématique du maintien du service public en forêt.



> Formation Bois Energie sur l'approvisionnement
Le Luc-en-Provence (83) le 27/10/2010

5.2. Le développement d'outils pour la prévention des incendies de forêt

Les maires et les communes sont responsables de la mise en œuvre des principaux dispositifs de prévention des incendies, notamment celui du débroussaillage. Leur responsabilité personnelle est engagée. La maîtrise d'ouvrage des équipements de prévention et de lutte est très majoritairement assurée par les communes.

L'intérêt du débroussaillage, moyen le moins cher et le plus efficace de se protéger du feu n'est plus à démontrer. Il reste néanmoins encore trop peu appliqué.

2010 a vu la finalisation et la diffusion des outils développés, avec le concours financier de l'Etat.

A l'usage des maires et élus communaux pour la sensibilisation des administrés concernés, le guide et le DVD de sensibilisation visent à permettre une meilleure application de la réglementation sur le débroussaillage.

Ces outils ont été diffusés à l'occasion de la formation organisée sur ce thème le 7 décembre 2010 à Martigues ainsi qu'à l'automne via un envoi dédié.

6. Développement des débouchés pour le bois local – partenariat filière

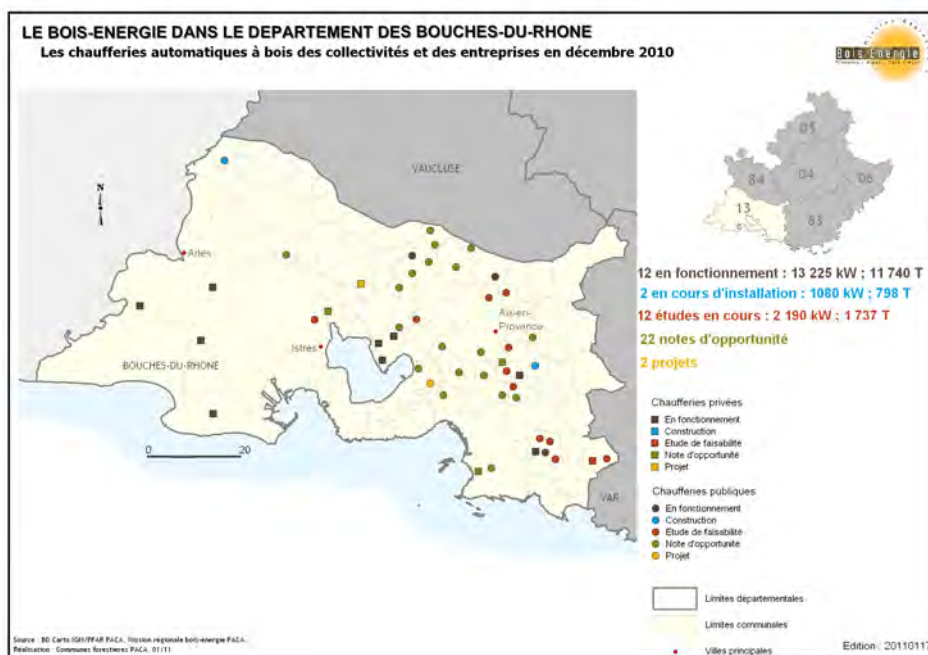
Les communes, au travers de leurs différentes compétences, sont aujourd'hui un acteur majeur de la valorisation des produits de la forêt. Doublement intéressées en tant que productrices et utilisatrices de bois, elles jouent un rôle moteur dans le développement des débouchés du bois et de l'organisation de la filière.

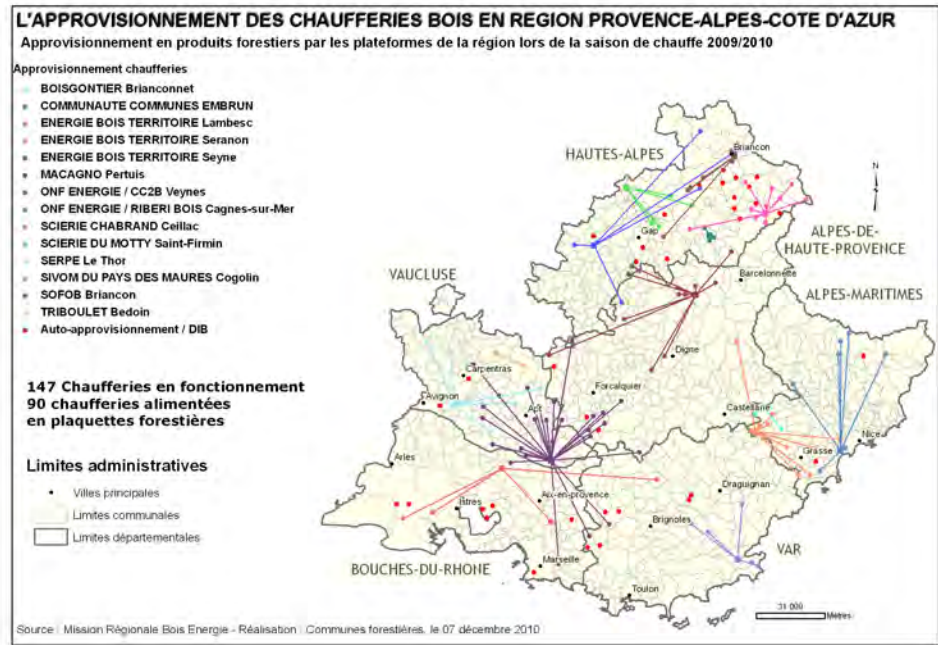
L'ensemble des actions des Communes forestières est guidé par une stratégie de valorisation du bois local, dans une dynamique de circuit court, permettant le soutien et le développement d'une activité économique de proximité, non délocalisable, au sein des territoires ruraux.

6.1. Le bois énergie, solution pour la valorisation des bois de moindre qualité

Les efforts menés par les Communes forestières et leurs différents partenaires, doivent être poursuivis.

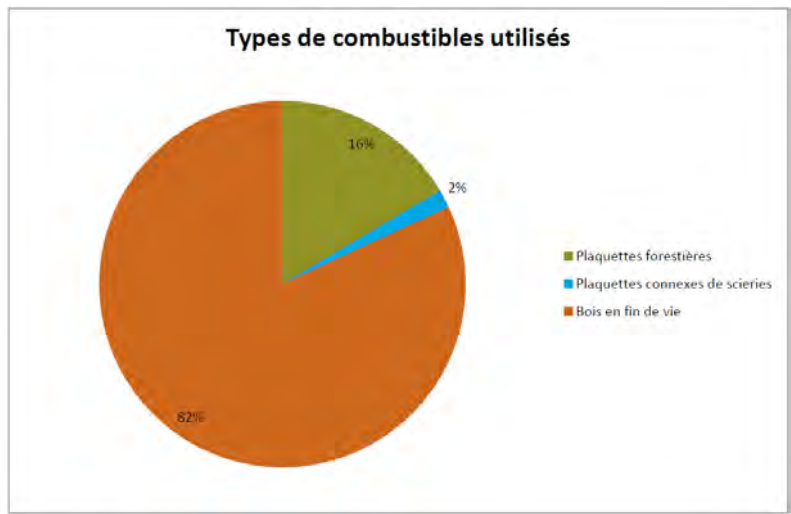
Les projets de chaufferies sont encore trop peu nombreux malgré une filière d'approvisionnement prête à fournir. Le développement du bois énergie est une solution de valorisation complémentaire aux filières existantes, qui permettra de mieux protéger les forêts contre les incendies, en leur assurant une exploitation viable.

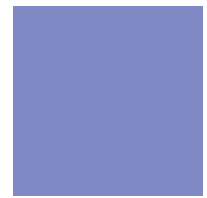




- En quelques chiffres en 2010 :
- 12 installations en fonctionnement
 - 11 740 tonnes de bois consommés
 - 3 968 TEP substituées annuellement
 - 12 474 t de CO2 évitées annuellement
 - 18 ETP d'emplois maintenus ou créés en milieu rural.

Les Bouches-du-Rhône sont le département le plus consommateur de bois-énergie de la région et présentent les bilans en puis-sances les plus élevés. Ceci s'explique par les nombreuses installations industrielles fonc-tionnant avec des bois en fin de vie.





Le développement de la consommation de la plaquette forestière est un des axes forts de la politique des Communes forestières. L'implication des collectivités sera un gage de réussite

Les Communes forestières poursuivront leurs efforts, en agissant tant sur la demande (émergence et accompagnement des projets de chaufferies) que sur la structuration de l'offre en plaquettes forestières (professionnalisation et fiabilisation de la production de combustible).

6.2. La construction publique en bois local

Le bois est un matériau aux multiples atouts. Dans un contexte de politiques publiques incitatives d'une construction performante sur le plan énergétique, le bois est une réponse adaptée, au rapport qualité-prix intéressant.

La disparition progressive de l'outil de transformation ces dernières années ne permet plus au bois local de se positionner sur le marché des constructions dans le département.


Concernant les bois de plaine, les classifications mécaniques de résistance de l'essence prédominante (pin d'Alep) n'existent pas encore, ce qui limite l'emploi de cette essence en bois de structure.

Des recherches récentes, dans le cadre de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont permis de mettre en évidence les nombreuses études qui positionnent le pin d'Alep, essence prédominante dans les Bouches-du-Rhône, comme un bois ayant des caractéristiques largement équivalentes voire supérieures aux bois actuellement utilisés venant d'autres régions.

A l'instar du bois énergie, les Communes forestières proposent d'engager la réflexion autour de l'utilisation du bois local dans la construction.



> Projet de bâtiment en bois local dans la région, accompagné par les Communes forestières



En 2010, un appui à des initiatives sur la construction en bois local a donc été réalisé. Ainsi, en 2010, le FCBA, par l'intermédiaire de France Forêt Paca, a proposé de travailler sur une classification du pin d'Alep pour qu'il puisse être utilisé comme bois de structure. Le cahier des charges est redéfini, et une réalisation exemplaire devrait pouvoir être associée à ce dossier.

>> L'idée ici est la valorisation du pin d'Alep, et de fait la recherche de nouveaux débouchés pour ce bois.

Pour 2011, un projet de valorisation locale par une imprimerie à Miramas est en cours de réflexion.

6.3. Les Communes forestières, animatrices de l'organisation des acteurs

L'investissement des champs bois énergie et bois construction a conduit les Communes forestières à nouer de nombreux et importants partenariats avec les différents acteurs de la forêt, du bois, de la construction ou de l'énergie.

Au quotidien, les Communes forestières travaillent en lien et en concertation étroite

avec les différents acteurs et organisations professionnelles représentant chaque maillon de la transformation du bois, depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Le développement du bois énergie se fait depuis le début sous l'égide d'un comité de pilotage départemental associant largement l'ensemble des parties prenantes. Réuni le 18 novembre 2010, il a mobilisé la plupart des acteurs et a permis de faire un bilan d'étape du bois énergie et de fixer les priorités d'actions à suivre.

Au niveau régional, les Communes forestières sont, aux côtés de la forêt privée, à l'initiative de la structuration de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui regroupe les représentants des propriétaires, privés et publics, et leurs opérateurs pour la gestion.

Elles assurent l'animation des différents acteurs dans l'objectif d'une organisation de ceux-ci en interprofession régionale, afin de donner à la forêt et au bois toute leur place vis-à-vis des autres secteurs d'activités.

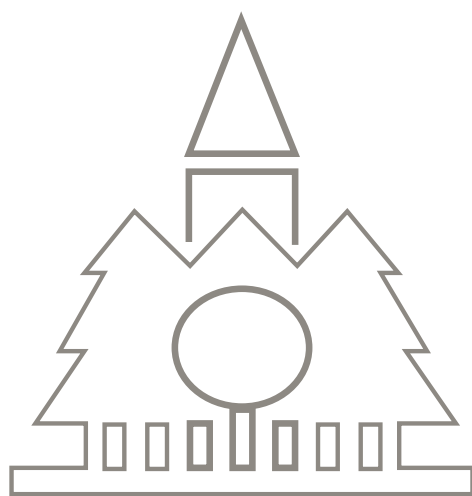


- Supplément - Les Communes forestières dans la presse en 2010

Le travail de relations presse développé tout au long de l'année 2010 a donné quelques résultats dans la presse écrite du département. Avec plus de la moitié des communes du département adhérentes, les Communes forestières amplifient la communication par voie de presse pour faire connaître les actions et la position des élus sur les différentes thématiques.

Presse écrite

Le Bois International - [22/03/2010](#) (formation régionale architectes Bois énergie)
Communes forestières n°49 - [mai 2010](#) (formation régionale architectes Bois énergie)
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [01/06/2010](#) (Rencontre rég. élus des CFT)
Le Bois International - [05/06/2010](#) (Assemblée Générale)
La Marseillaise, ed. Alpes - [05/06/2010](#) (Rencontre régionale élus des CFT)
Le Dauphiné Libéré - [07/06/2010](#) (Rencontre régionale élus des CFT)
Le Bois International - [26/06/2010](#) (Rencontre régionale élus des CFT)
20 minutes, ed. Marseille - [28/06/2010](#) (Assemblée Générale)
Objectif Méditerranée n°113 - [juin/juillet/août 2010](#) (Politiques territoriales)
Communes forestières n°50 - [juillet 2010](#) (Assemblée Générale)
Le Bois International - [11/12/2010](#) (Rencontre régionale Bois énergie)
La Provence, ed. Alpes de Haute-Provence - [15/12/2010](#) (Rencontre Bois énergie)
La Marseillaise, ed. Alpes - [22/12/2010](#) (Rencontre régionale Bois énergie)

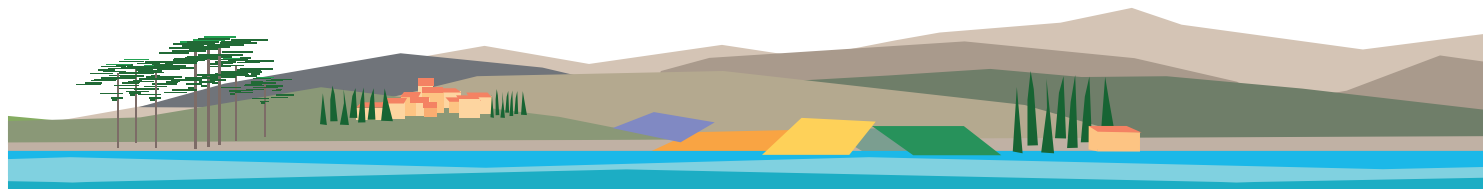


Communes forestières Bouches-du-Rhône

Europôle de l'Arbois
BP 50005
13545 Aix en Provence Cedex 4
Tél./Fax 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org

www.ofme.org

Partenaires financiers des Communes forestières des Bouches-du-Rhône en 2010



Crédits photographiques : Communes forestières PACA, I. Desmartin, S. Madeline, N. Tremel, J. Voutier.